

Formule magique à la valaisanne

POLITIQUE A la suite de la très bonne tribune de Roland Sprenger dans ces mêmes colonnes intitulée «2-1-1-1» et de la lecture édifiante d'un article de «La Liberté» du 1er novembre 2017, «Un long chemin vers la modernité», je pense opportun de rappeler ici que le tournant du canton de Fribourg vers son essor économique et vers une pacification de la vie politique remonte à 1981 (quarante ans déjà), lorsque le parti PDC (ex-Parti conservateur) décida qu'il ne pouvait plus diriger tout seul le canton et que truster une très large majorité des responsabilités (surtout au Conseil d'Etat et aux Chambres fédérales), n'était ni légitime ni justifiable au vu de sa force politique réelle.

Donc ce parti n'a pas attendu le verdict des urnes, mais a pris lui-même la sage décision de limiter ses candidats au Conseil d'Etat. Nous nous trouvons en Valais, aujourd'hui, dans une situation analogue à celle de nos amis Dzodets en 1981. Le PDC ne représente qu'un peu plus du tiers de l'électorat, mais prétend au 60% des sièges en jeu du Conseil d'Etat. Les dirigeants du PDC devraient s'inspirer de l'exemple fribourgeois et privilégier non pas la direction hégémonique du canton, mais un partage équitable des responsabilités. La diversité des opinions fait la richesse de l'action; la pluralité des représentations assure la légitimité des décisions étatiques; la juste répartition est source d'harmonie. Au niveau fédéral, la formule magique a fait ses preuves, même si cette formule est flexible et peut changer. Cela ne serait-il pas possible en Valais? La formule magique adaptée au Valais du printemps 2021, c'est 2-1-1-1. Peut-être qu'au 2e tour, le PDC aura la sagesse de retirer l'un de ses candidats... au profit de la formule magique à la valaisanne? **JEAN ZERMATTEN, SAVIÈSE**